

## Compte rendu de la CAPD du 25 janvier 2018

En préalable à la CAPD, représentants de l'administration et représentants des personnels ont échangés assez longuement sur la faiblesse de la médecine de prévention dans l'Education Nationale en général et dans le département en particulier, et sur la dégradation des conditions de travail.

Le DASEN a reconnu la faiblesse du système de prévention et le peu de progrès réalisés, ainsi que la difficulté du métier, "*métier d'engagement qui n'est pas de tout repos*". En adressant ses vœux aux membres de la CAPD, il souhaite à tous de "*trouver les meilleures solutions possibles dans le contexte, avec les moyens [attribués]*".

**Pour le SNUDI FO, il n'y a pas de fatalité : le contexte et les moyens attribués dépendent de décisions politiques, que le syndicat dénonce.**

### Mouvement interdépartemental

Il s'agissait d'étudier les demandes de bonifications (800 points) au titre du handicap. Sur 5 demandes, 2 collègues remplissaient les conditions de l'administration, et après avis favorables du médecin des personnels se sont vu attribuer les 800 points.

117 collègues ont demandé un autre département, essentiellement de l'académie : Morbihan, Finistère et, dans une moindre mesure, Côtes d'Armor (dont 63 pour convenances personnelles).

### Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

Le département dispose de 116 possibilités d'inscription (4 fois le nombre d'emplois à pourvoir)

38 candidatures ont été déposées, 17 candidats ont été convoqués à l'entretien, 16 proposés après entretien. 21 ont été proposés après dispense d'entretien. 37 collègues ont été inscrits sur liste d'aptitude au titre de la rentrée 2018.

La formation filée des nouveaux directeurs est maintenue.

### Questions diverses

#### Ajustement tableau d'avancement

Une collègue voit son avancement au 9ème échelon reporté du fait de son congé parental. la promotion bénéficie à la collègue suivante sur le tableau d'avancement.

**Il s'agit d'une mesure technique conforme à la réglementation, mais à l'heure où l'administration cherche à mettre en place des mécanismes de compensation dans les promotions sur des bases statistiques imprécises, pour rétablir un équilibre femmes-hommes (ce qui est loin d'être assuré), le SNUDI FO a pointé l'une des causes du déséquilibre actuel : ce sont les femmes qui, majoritairement prennent des congés parentaux, et subissent l'impact négatif sur le déroulement de carrière. La seule façon (qui a un coût, il est vrai) de s'attaquer au problème est de faire en sorte d'améliorer le statut : les congés parentaux doivent comptabilisés entièrement pour l'AGS, et ne doivent plus conduire à des reports de promotions.**

### Postes vacants et absences non remplacées

Il ya actuellement 12 ETP vacants dans le département, ce qui impacte les brigades de remplacement. Le DASEN ne procédera à aucun recrutement sur liste complémentaire, et les ineats ne sont plus envisagés (une intégration en janvier, tout de même). Le DASEN rappelle qu'il a procédé au recrutement de 7 contractuels, qu'il lui reste 3 possibilités, mais qu'il n'ira pas au-delà.

Dans le même temps, en décembre, 25% des absences n'ont pas été remplacées (6231 1/2journées ont été remplacées sur 8270 1/2journées d'absences).

**Pour le SNUDI FO, c'est clairement un manque de moyens. Il faut plus de titulaires remplaçants, quitte à ce qu'à certains moments de l'année, ils ne soient pas en remplacement, mais en appui dans les écoles de rattachement. Les besoins ne manquent pas (évaluations nationales, équipes de suivi...).**

### Psychologues scolaires

La liste des psyEN (1er degré) a été communiquée aux représentants des personnels. La question des retards de bilans pour les orientations en ULIS et SEGPA a été abordée, sans qu'aucune réponse satisfaisante n'ait pu être apportée, sinon la nécessité d'anticiper les orientations en SEGPA ou EREA et la constitution des dossiers dès le CM1 (M. MONEGER, IEN ASH).

**Pour le SNUDI FO, c'est encore une fois la question des moyens qui est en cause, et qui impacte les conditions de travail de tous les personnels. Cela appelle une mobilisation d'ensemble pour la création de tous les postes nécessaires.**

### CAPD classe exceptionnelle

Elles se réuniront en formation restreinte (représentants des personnels du grade correspondant à la plage d'appel : 1 titulaire et 1 suppléant hors classe)

### Obligation d'avoir un volet langues et culture régionales dans le projet d'école ?

C'est l'application de la charte Etat / Région, qui veut que 20% des écoles proposent dans le cadre de l'EAC, un volet "patrimoine immatériel" (culture bretonne). Les écoles comportant une filière bilingue ne sont pas particulièrement ciblées.